

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	10
• votants	11
• absents	1
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 23 septembre 2021 à 18 heures 00



Date de convocation :

16 septembre 2021

Date d'affichage :

16 septembre 2021

Objet

Annulation délibération
202133- Prime employé
communal

Mme STRADERE Michèle

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, STRADERE Michèle, VEYRIES Nadine, Ms BALLARIN Jacques, DELORT Thierry, MADET Michel, MAURETTE Bernard, SALES André, VALLE Anthony
Absente avec procuration : WINTERSTEIN Martine donne procuration à Michèle STRADERE

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'attribution de l'indemnité à Monsieur MENARD Yann ne peut se faire sous forme de prime d'indemnité de responsabilité des employés sur le bulletin de paye.

Madame le Maire propose donc d'attribuer des bons d'achats correspondant à cette prime jusqu'au mois de décembre 2021 (soit 87.39€).

Cette indemnité pourra lui être attribuée à partir de janvier 2022 avec la mise en place du RIFSSEP.

Pour cela, un dossier devra être créé et déposé auprès du centre de gestion pour avis du comité technique paritaire.

Madame le Maire propose d'annuler la délibération du 1er juillet 2021 n° 202133.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'annuler la délibération du 1er juillet N° 202133 et donne pouvoir à Madame le Maire pour les bons d'achat et la mise en place du RIFSSEP.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Gaudens

Le

Publié ou notifié le

Fait à Barbazan

Le 27 Septembre 2021

